

Projet de territoire Uni'D

Ensemble, faisons de nos déchets une ressource

Contexte

I. Le cadre réglementaire

-> La loi pour la Transition énergétique et la Croissance Verte (loi TECV)

- Généralisation du tri à la source des bio-déchets : compostage de proximité et/ou collecte séparée (2025)
- Extension des consignes de tri (avant 2022)
- Généralisation de la tarification incitative (25 millions d'habitants couverts en 2025)...

-> La Feuille de Route Economie Circulaire (FREC)

- Réduire de 30% la consommation des ressources d'ici à 2030 (par rapport à 2010)
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux enfouis en 2025 (par rapport à 2010)
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés en 2025

-> Le « Paquet » Economie Circulaire (4 directives européennes)

- Véhicules hors d'usage, piles accumulateurs et DEEE
- Mise en décharge des déchets
- Gestion globale des déchets, notamment déchets municipaux
- Emballages et déchets d'emballages

II. Des actions qui mériteraient d'être mutualisées

De nombreuses actions et de nombreux projets sont réalisés individuellement, de manière isolée, à l'échelle des collectivités (Ex : PAV semi-enterrés, développement des déchèteries etc.)

III. Des performances de tri qui commencent à stagner (kg/hab./an)

	2007	Evolution (en %)	2009	Evolution (en %)	2011	Evolution (en %)	2013	Evolution (en %)	2015	Evolution (en %)	2017	Evolution (en %)
CC + CP + Verre	71,56	2,7%	68,95	-3,8%	70,7	2,5%	68,9	-2,6%	69,9	1,4%	70,7	1,1%
Evolution des performances de tri 2007-2017												-1,2%

Contexte : zoom sur l'économie circulaire

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »

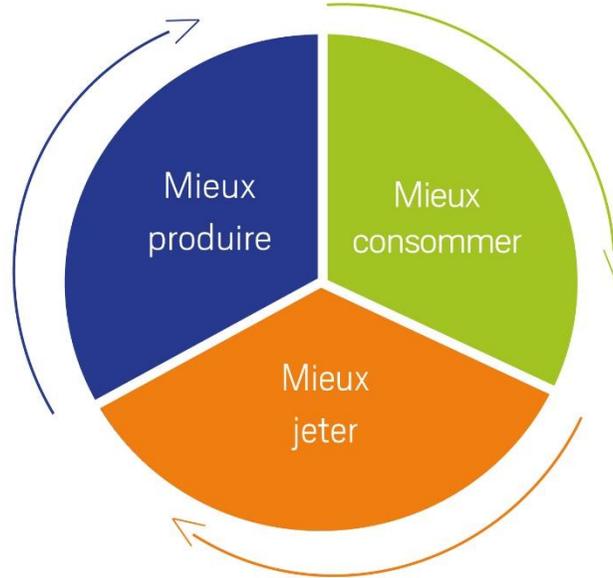
Offre des acteurs économiques



Limiter l'extraction de matières premières



Utilisation de matières recyclées issues des collectes sélectives, approvisionnement durable, Eco-conception.



Demande et comportement des consommateurs

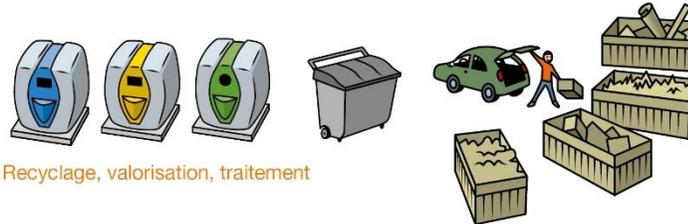


Consommation responsable
(Choix de produits locaux, de saison, avec peu d'emballage)



Allongement de la durée d'usage
(réemploi, réparation, réutilisation, échange et don)

Geste citoyen et gestion des déchets



Recyclage, valorisation, traitement

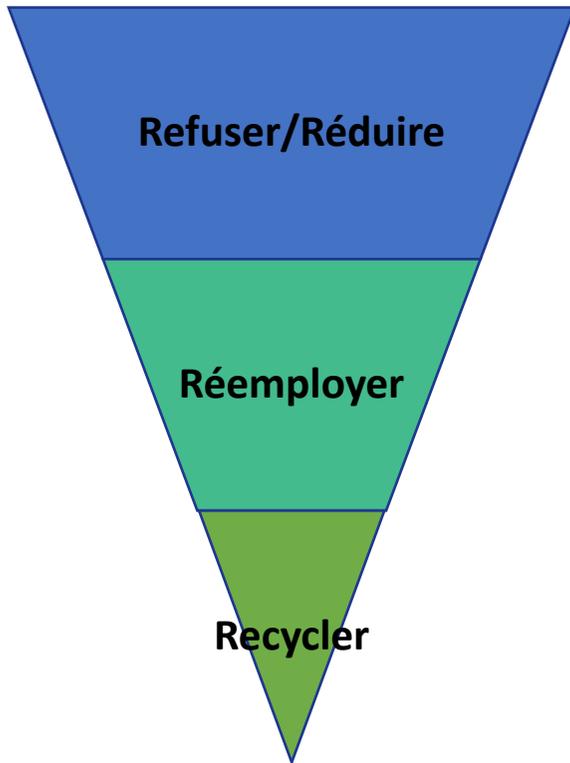
Quels sont les objectifs ?

Quels sont les objectifs ?

- I. **Développer la culture de la prévention**
- II. **Fédérer autour d'une coopération pérenne de territoire**
- III. **Répondre aux obligations réglementaires**
 - I. Diminuer les tonnages des ordures ménagères et des DMA
 - II. Améliorer les performances de tri (collectes sélectives et déchèterie)
- IV. **Maîtriser les coûts du service public**
 - I. Les coûts unitaires
 - II. Les tonnages
 - III. Améliorer les recettes hors fiscalité (valorisation matière et soutiens des éco-organismes)
- V. **Créer de nouvelles valeurs sur le territoire**

Comment tendre vers une gestion des déchets plus efficiente ?

Comment tendre vers une gestion des déchets plus efficace?



I. Prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits,



II. Valoriser les déchets par le réemploi (réparation, achats d'occasion, contenants réutilisables etc.),



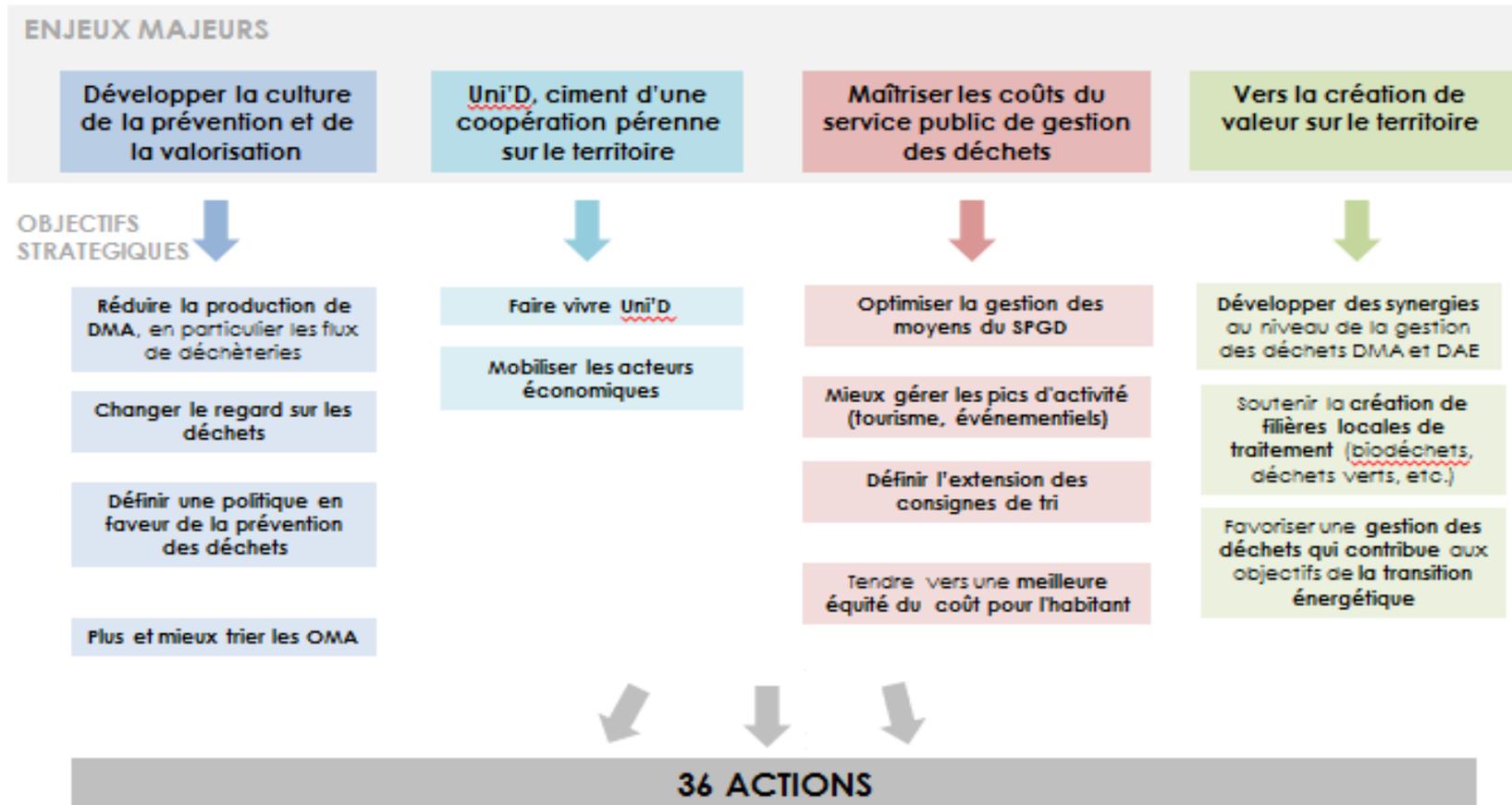
III. Recycler les déchets afin d'obtenir des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Pour cela, développer le tri et améliorer sa qualité...

Que propose le projet de territoire ?

Que propose le projet de territoire ?

➡ Une feuille de route commune au « territoire SYTRAD »



Que propose le projet de territoire ?

I. Des actions propres au SYTRAD

- Exemples: Action n° 12 : Animer et « faciliter » /coordonner la démarche
Action n° 25 : Faire évoluer le tri des déchets issus de la CS
Action n° 30 : Favoriser la production et la valorisation locale de CSR

II. Des actions communes à tous les EPCI

- Exemples : Action n° 2 : Développer le compostage domestique, individuel et collectif
Action n° 3 : Poursuivre et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Action n° 7 : Mettre en place un Plan Local de Prévention des DMA
Action n° 20 : Mettre en place la redevance Spéciale

III. Des actions spécifiques, propres à chaque EPCI, sur la base du volontariat

- Exemples : Action n° 4 : Développer des lieux de réemploi (ressourceries, matériauuthèques...)
Action n° 9 : Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR
Action n° 31 : Soutenir les projets « consigne » pour emballages

Zoom sur l'action n° 2

Développer le compostage domestique individuel et collectif

Tâches à réaliser :

1. Identifier les associations ou structures ressources et intensifier les partenariats,
2. Mettre à disposition des composteurs individuels voire des lombricomposteurs,
3. Proposer des « formations » auprès des ménages en partenariat avec des associations locales spécialisées,
4. Organiser des journées/événements (vente de composteurs et sensibilisation),
5. Soutenir des actions de compostage partagé (compostage de quartier et compostage de bas d'immeuble),
6. Former des maîtres composteurs référents pour chaque lieu de compostage partagé,
7. Suivre les opérations de compostage partagé en cours et évaluer les résultats.

Zoom sur l'action n° 3

Poursuivre et renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

Tâches à réaliser :

1. Développer des partenariats avec les opérateurs de la restauration collective,
2. Réaliser des diagnostics,
3. Mettre en place des projets pédagogiques type « gâchimètre du pain »,
4. Réaliser des campagnes de communication grand public (ex : le « gourmet bag »)
5. Suivre les indicateurs : nombre de partenariats, quantité de déchets évités etc.

N.B : La lutte contre le gaspillage alimentaire sera intégrée dans le futur PLPDMA.

Un guide SYTRAD « Comment réduire le gaspillage alimentaire » déjà existant est un bon support de sensibilisation.

Zoom sur l'action n° 7

Mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Rappel :

Depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités en charge de la collecte ont l'obligation de mettre en place un plan local de prévention des déchets ménagers. Ce programme a pour but d'adapter les objectifs nationaux aux spécificités du territoire.

Tâches à réaliser :

1. Elaborer une convention EPCI et SYTRAD : formaliser les modalités organisationnelles pour la co-construction du PLDPMA entre l'EPCI et le SYTRAD (élus référents, services et personnes missionnées, calendrier prévisionnel, étapes, moyens mobilisés etc.). Un transfert de la compétence « prévention » pourrait être envisagé entre l'EPCI et le SYTRAD.
2. Elaborer le PLPDMA : l'articuler avec les actions déjà engagées, dont celles mises en place dans le cadre du projet de territoire Uni'D. Le PLPDMA intégrera un plan de communication en faveur de la prévention des déchets.
Une analyse des pratiques d'autres territoires sera réalisée.
3. Adopter le PLDPMA.

Zoom sur l'action n° 9

Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR, à des fins pédagogiques

Tâches à réaliser :

1. Inviter des élus, des techniciens et des scolaires sur le site
2. Réaliser une courte vidéo à diffuser largement

Zoom sur l'action n° 32

Soutenir et développer les filières de valorisation pour les flux de déchèteries

Tâches à réaliser :

1. Réaliser un état des lieux des flux et de leurs exutoires
2. Réaliser une étude de faisabilité pour les flux potentiellement valorisables (PSE, films plastiques, capsules pour machines à café etc.)
3. Soutenir techniquement et financièrement de développement de filières existantes et la création de nouvelles filières de valorisation matière le cas échéant
4. Mettre en place au niveau des déchèteries de nouveaux contenants
5. Contractualiser avec de nouveaux repreneurs

Quelles sont les modalités de mise en œuvre ?

Quelles sont les modalités de mise en œuvre?

- ➡ **Une approbation par l'ECPI du projet de territoire**
- ➡ **Un contrat qui lie l'ECPI et le SYTRAD**
 - Des objectifs annuels partagés
 - La définition des moyens consacrés à l'attente des objectifs par l'ECPI d'une part, le SYTRAD d'autre part
 - Une évaluation des résultats obtenus
- ➡ **Une animation de la démarche par le SYTRAD**
 - Colloque annuel pour échanger sur des problématiques communes
 - Accompagnement à la réalisation d'actions
 - Mise en réseau et partage d'expériences
 - Comité de suivi annuel en présence des ECPI membres

Prochain événement...

Colloque annuel, à Etoile-sur-Rhône

- Mercredi 12 décembre 2018, avec pour axes de réflexion:

Propreté et lutte contre les incivilités

et

Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Merci pour votre attention

Pour tout renseignement :

Céline JUILLARD

c.juillard@sytrad.f

04 75 57 94 65